

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 10

Administration d'accueil : Ministère de la justice – Direction des services judiciaires	Catégorie : C
Corps : Adjoint technique Grade ou classe : Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Indice sommital du corps : 466 IM Indice maximum de recrutement : IM 466

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Polyvalent et conducteur de véhicules.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Le candidat devra avoir une bonne connaissance des circuits administratifs et avoir des compétences avérées dans la maintenance et sécurité des bâtiments et des matériels et/ou la conduite de véhicules. Il devra maîtriser les nouvelles technologies. Il saura travailler en équipe. Il devra avoir le sens de l'organisation et être réactif.

Formation et stages :

L'adjoint administratif nommé aux services judiciaires suit une formation initiale à l'Ecole nationale des greffes (1 semaine) et en région dans le ressort de la cour d'appel (7 semaines).

Affectation : Sur poste laissé vacant à l'issue des mouvements de mobilité du printemps 2020. Principalement Ile-de-France, région PACA, Haute-Savoie.

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 1 an.
- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.

De simples vœux peuvent être formulés par ce dernier lors de la constitution de son dossier.

Dates de :

- **Mise à disposition : 01/09/2020**
- **Détachement : 01/11/2020**

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Certains emplois impliquent, en fonction de la spécialité exercée, des interventions en cas d'urgence, des déplacements en fonction des impératifs de service, une aptitude physique, sous réserve du respect de l'article R.4541-9 du code du travail.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

L'adjoint technique au sein des services judiciaires est chargé de l'exécution de travaux ouvriers ou techniques. Il peut exercer ses fonctions dans tous les services judiciaires : administration centrale du ministère de la justice, cours d'appel, services administratifs régionaux, tribunaux de grande instance, conseils de prud'hommes.

Il pourra être chargé des missions suivantes : assurer la maintenance des bâtiments (effectuer le petit entretien des locaux, des matériels et équipements) ; réaliser des travaux d'imprimerie et de numérisation ; réceptionner, trier et affranchir le courrier ; ouvrir et fermer les portes du bâtiment ; effectuer des transports divers (courriers, dossiers...).

L'adjoint technique est en relation avec les magistrats, les fonctionnaires du greffe, les entreprises ou intervenants extérieurs, et les auxiliaires de justice (avocat, huissier).

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	10 ^{ème}	548	466	<u>Indice sommital du corps :</u> IM 466
	9 ^{ème}	525	450	
	8 ^{ème}	499	430	
	7 ^{ème}	478	415	
	6 ^{ème}	460	403	
	5 ^{ème}	448	393	
	4 ^{ème}	430	380	
	3 ^{ème}	412	368	
	2 ^{ème}	393	358	
	1 ^{er}	380	350	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	12 ^{ème}	483	418	Perspective de carrière : inscription au tableau d'avancement, examen professionnel (C en B)
	11 ^{ème}	471	411	
	10 ^{ème}	459	402	
	9 ^{ème}	444	390	
	8 ^{ème}	430	380	
	7 ^{ème}	403	364	
	6 ^{ème}	381	351	
	5 ^{ème}	374	345	
	4 ^{ème}	362	336	
	3 ^{ème}	358	333	
	2 ^{ème}	354	330	
1 ^{er}	353	329		
Adjoint technique (C1)	11 ^{ème}	412	368	<u>Indice maximum de recrutement :</u> IM 466
	10 ^{ème}	389	356	
	9 ^{ème}	376	346	
	8 ^{ème}	370	342	
	7 ^{ème}	365	338	
	6 ^{ème}	359	334	
	5 ^{ème}	356	332	
	4 ^{ème}	354	330	
	3 ^{ème}	353	329	
	2 ^{ème}	351	328	
	1 ^{er}	350	327	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.justice.gouv.fr